

Comité de programmation LEADER, DES PROJETS pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume

Compte-rendu

05 décembre 2016

Ordre du jour

1. introduction de la séance :

- Modification de la composition du comité de programmation
- Régularisation de l'avis d'opportunité concernant l'opération « espace-test » du LEAP St Maximin
- Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation

2. Examen des projets

- pour avis d'opportunité
- Examen des projets pour sélection et programmation

3. Point sur l'avancement opérationnel et financier

4. Date de la prochaine réunion du comité de programmation

5. Questions diverses :

- Modification du calendrier indicatif des appels à propositions permanents 2016
- Introduction de nouveaux délais s'imposant aux porteurs de projets



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales

1. Ouverture de la réunion

Bernard VAILLOT ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres du comité de programmation qui se sont mobilisés pour cette deuxième journée de travail sur les projets réceptionnés pour avis d'opportunités en date du 20 octobre 2016. Il remercie également Stéphanie OUDIN et Laura CARLON, représentantes du **Conseil Régional** Provence-Alpes-Côte d'Azur pour leur présence.

Il excuse Monsieur le Président de **Région**, Monsieur le directeur régional de l'**ASP**, ainsi que Monsieur le Président du Conseil Départemental du **Var** et Madame la Présidente du Conseil Départemental des **Bouches-du-Rhône**. Il excuse aussi plusieurs membres du comité de programmation retenus par d'autres obligations, et notamment Hervé RACINE, Frédéric ROUX, Philippe DROUHOT, Nathalie ROUBAUD.

Il attire l'attention du comité de programmation sur l'importance de prendre en considération la dynamique de consommation d'une part, et la répartition géographique des projets d'autre part, afin de permettre le bon déploiement de la stratégie sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble de la durée du programme.

L'équipe technique remercie également les membres du comité de programmation pour leur **mobilisation**.

Il est rappelé que **12 projets** vont être présentés au fil de la journée qui s'annonce donc longue et studieuse.

Il est rappelé qu'au stade de l'opportunité les opérations n'ont fait l'objet d'aucune instruction technique spécifique. Dans ces conditions les éléments notamment financiers relatifs à l'éligibilité des dépenses et aux niveaux d'intervention possibles sont encore instables. Le comité de programmation est donc invité à formuler ses avis sur le fond des opérations au regard des deux grands critères de réponse à la stratégie d'une part, et de pertinence territoriale d'autre part afin de formuler son avis favorable ou défavorable concernant chacune des opérations. En cas d'avis favorable, des recommandations pourront être formulées.

Concernant la **méthode de fonctionnement**, il est proposé de reprendre celle appliquée lors de la séance du **11 juillet 2016** qui se décline en deux temps :

- un premier temps sera consacré à la **rencontre entre le porteur de projet et l'instance**. Ce premier temps sera préparé par l'identification des **questions** à adresser au porteur de projet. Puis ce dernier sera invité à **présenter** son opération. Enfin un **temps d'échange** lui permettra d'apporter des éléments de réponse aux questions posées.

- un second temps, indépendant du premier, sera consacré **au débat et à la décision** sur le projet. Ce temps sera volontairement dissocié du temps d'échange avec le porteur de projet afin de permettre que les débats et décisions portent sur plusieurs projets dans une logique d'**homogénéité de traitement** et de **recul dans la décision**.

Compte-tenu du nombre de projets, la journée s'organise par ailleurs en deux moments :

8h45 ou 9h : Accueil café, intro de la journée

- **9h15 : Graine d'Argens**
- **9h45 : Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte**
- **10h15 : Collaborative Energy**
- **10h45 : Ecoscience Provence**
- **11h15 : Lou Labo**
- **11h45 : Collège de Garéoult**

12h15 : Délibération et avis d'opportunité sur le premier lot de projets

13h-14h Buffet

- **14h : Sainte-Baume Consultants**
- **14h30 : ComCom Comté de Provence** (45 minutes pour 2 projets)
- **15h15 : Les AMAP de Provence**
- **15h45 : Commune de Correns**
- **16h15 : Lafitau**

16h45 : Délibération et avis d'opportunité sur le second lot de projets

17h30 Clôture de la journée

1.1.Modification de la composition du comité de programmation :

Collège public :

Suite à l'élection récente de nouveaux élus consulaires,

- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat :**

- Jean-Marcel GIOFFREDO a été réélu membre représentant de la Chambre de Métiers et de l'artisanat et continue donc de siéger en qualité de titulaire dans l'attente de la réunion de l'assemblée générale de la CMA qui réinvestira ses représentants d'ici la fin d'année 2016.
- Martine SILVY n'étant plus élue consulaire, un nouveau/une nouvelle représentant(e) suppléant(e) est en attente de nomination à l'occasion de l'assemblée générale de la CMA prévue en fin d'année 2016.

- **Chambre de Commerce et d'Industrie :**

- M. Benoit MARI n'est plus élu consulaire mais demeure membre associé de la Chambre de Commerce et d'Industrie ; il bénéficie ainsi de l'investiture directe du Président pour représenter la CCI au sein du GAL.
- M. Michel GILLY a été réélu mais pas encore réinvesti en qualité de suppléant.

Les représentants consulaires titulaires et suppléants étant désignés, comme l'ensemble des représentants du collège public, par leurs structures de tutelle, il sera procédé à la modification éventuelle des membres représentants les chambres consulaires en fonction des décisions de nomination de ces différents organismes.

Collège privé :

- **Acteur-ressource FORET** (suppléant) : Albert LECOURBE (ALCINA) a quitté ses fonctions et cède sa place à son remplaçant Olivier CHANDIOUX.

Aucune objection n'est soulevée concernant ce simple remplacement et la proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

- **Acteur-ressource DEVELOPPEMENT DURABLE** (titulaire-suppléant) :

Pascal MAYOL quitte ses fonctions au sein d'Ecoscience Provence et se retire donc du comité de programmation. Sébastien GENEUIL, directeur de l'association LOU LABO, s'est porté volontaire en qualité d'acteur-ressource thématique sur le développement durable.

La sélection de Sébastien GENEUIL en qualité d'acteur-ressource titulaire en remplacement de Pascal MAYOL est proposée et adoptée à l'unanimité.

Cette décision prend effet immédiatement et permet à Sébastien GENEUIL de siéger en qualité d'acteur-ressource volontaire sur la thématique du développement durable dans le cadre de cette séance du comité de programmation et pour les séances à venir.

Nicole RULLAN, représentante de LOU-LABO, actuellement suppléante, souhaiterait également se retirer mais ne l'a pas encore formalisé officiellement.

Amandine ALLEAUME, représentant la société Pause-déjeuner, se porte également volontaire en qualité d'actrice-ressource volontaire sur le thème du développement durable. Elle précise que compte-tenu de sa disponibilité limitée, elle souhaiterait préférentiellement siéger en qualité de suppléante.

La proposition d'investir Amandine ALLEAUME en qualité d'actrice-ressource volontaire sur le thème du développement durable en qualité de suppléante de Sébastien GENEUIL, en remplacement de Nicole RULLAN, est exposée et adoptée à l'unanimité ; elle pourra prendre effet sous-réserve que Nicole RULLAN formalise son souhait de se retirer de l'instance par écrit adressé au Groupe d'Action Locale Provence Verte Sainte-Baume. Amandine ALLEAUME est invitée à siéger en qualité d'observatrice (sans prendre part au débat ni au vote concernant les projets présentés) afin de découvrir l'instance et son fonctionnement.

Il sera procédé à la notification auprès du Conseil Régional PACA et de l'ASP des modifications ainsi apportées à l'annexe 3 de la convention cadre liant le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte, le Conseil Régional PACA et l'Agence de Services et de Paiement pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 dans un délai d'un mois.

1.2. Régularisation de l'avis d'opportunité concernant l'opération « espace-test » du LEAP St Maximin

Le projet « investissement matériel pour la création et l'animation d'un espace-test en Provence Verte », qui a bénéficié d'un avis d'opportunité favorable le 11 juillet, comprend en réalité un volet d'investissement (relevant de la fiche 1.2) et un volet d'animation (relevant de la fiche 1.1).

Le porteur de projet a ainsi été sollicité pour transmettre le dossier sous la forme de deux pré-projets distincts portant respectivement sur :

- les investissements matériels d'une part,
- et l'animation d'autre part,

pour chacun desquels un nouvel avis d'opportunité est sollicité ; en cohérence avec le formalisme de la piste d'audit. S'agissant de cette modification de forme, le porteur de projet n'est pas astreint au respect de la date limite de dépôt, son pré-projet ayant bien été réceptionné dans les délais lors de sa première présentation au comité de programmation.

Les conditions de quorum requises pour délibérer valablement étant remplies avec 19 membres présents dont 7 représentants du collège public et 12 représentant le collège privé (dont un suppléant non-votant), la proposition d'accorder un avis d'opportunité favorable à chacun des deux pré-projets (volet équipement et volet animation) ainsi formalisés concernant l'opération « investissements matériels pour la création et animation d'un espace-test en Provence Verte » par substitution au pré-projet global initial est exposée au comité de programmation et approuvée à l'unanimité des membres votants présents au moment de la séance (17 voix pour).

1.3. Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation

Le **relevé de décision** du comité de programmation réuni le 11 juillet 2016 ne soulève aucune remarque particulière et est **validé à l'unanimité**.

2. Projets présentés

2.1. Pour avis d'opportunité

L'ordre de passage des porteurs de projet a été défini selon le principe de regroupement thématique, et ajusté en fonction des disponibilités des porteurs de projets :

Intitulé du projet	Code TO	Maitre d'ouvrage	FEADER maximal
PRIX LITTERAIRE DU LYCEE AGRICOLE DE LA PROVENCE VERTE Des paysans d'hier à ceux d'aujourd'hui et de demain Rencontrer et transmettre les mémoires d'un territoire	TO2.1	Association Graine d'Argens	16 659,32 €
Mémoire de la mine en Provence Verte	TO2.1	SMPVV - PAH Provence Verte	9 990,00 €
MICRO-REGIE TERRITORIALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PROPRE	TO3.0	Collaborative energy SAS	46 920,60 €
Étude et réflexion sur une monnaie locale en Provence Verte : quelles opportunités pour le territoire ?	TO3.0	Ecoscience Provence	34 926,12 €
LES ENTRETIENS DE CORRENS Eclairer et construire un avenir durable	TO3.0	LOU LABO développement durable en Provence Verte	21 600,00 €
Les jardins de l'Issole : écocitoyens d'aujourd'hui pour mieux vivre demain	TO2.1	EPLÉ Collège Guy de Maupassant	5 156,97 €
Pause méridienne			
Renforcer le lien social intergénérationnel sur le territoire de la Sainte-Baume	TO2.2	Sainte-Baume Consultants	51 981,70 €
Etude sur la valorisation des produits locaux (prunes et coings)	TO1.1	Communauté de Communes du Comté de Provence	5 400,00 €
Mise en place d'une politique de valorisation de la filière forestière	TO1.1	Communauté de Communes du Comté de Provence	9 849,60 €
Le panier AMAP, vecteur de pérennisation des fermes bio et locales et de changement des comportements alimentaires des familles	TO1.1	Mouvement Interrégional des AMAP	62 137,80 €
Réalisation d'un atelier caprin fromager communal (Correns)	TO1.2	Commune de Correns	64 579,33 €
Création de la biscuiterie Saint Louis : phase 1, études préalables et communication	TO1.2	Société d'exploitation des établissements LAFITAU	10 367,37 €

Les **pré-projets** transmis par les porteurs de projets ont été transmis aux membres du comité de programmation avec le dossier de séance qui leur a été adressé le 18 novembre 2016.

Les **pré-projets complets** ont également été mis à disposition (format papier) des membres du comité de programmation à l'occasion de la séance.

MATIN

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PUBLIC			
Bernard VAILLOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Jean-Pierre VÉRAN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	Excusé
Jean-Michel CONSTANS	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Bernard SAULNIER	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Franck PERO	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Christophe PALUSSIÈRE	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Philippe DROUHOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Jean-Pierre MORIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Annie CHARRIER	Élue locale - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Bernard De BOISGELIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Michel GROS	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Ariane BOSSEZ	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Claude FABRE	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Christian OLLIVIER	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Monique MATHIEU	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Blandine MONIER	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jacques PAUL	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain DARMUZEY	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	Représentant consulaire - CCI du Var	Titulaire	OUI
Michel GILLY	Élu consulaire - CCI du Var	Suppléant	
Jean-Marcel GIOFFREDO	Élu consulaire - CMA du Var	Titulaire	OUI
Martine SILVY	Élue consulaire - CMA des Bouches-du-Rhône	Suppléant	
Yves JULLIEN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture du Var	Titulaire	OUI
Bernard BAUDIN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PRIVÉ			
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
A. SEIDNER-LECAT	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Catherine DELZERS	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain GOLÉA	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jean-Marc THÉNOUX	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Christian BRAYER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	OUI
Vincent ARCUSA	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	
André BRÉMOND	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Sophie COSSETTINI-BUREL	Actrice-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Nathalie ROUBAUD	Actrice-ressource - TOURISME	Suppléant	
Thierry BLONDEAU	Acteur-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Jean MAROTTA	Acteur-ressource - TOURISME	Suppléant	
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	OUI
Albert LECOURBE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
Frédéric-Georges ROUX	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	
Hervé RACINE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource - PATRIMOINE	Titulaire	OUI
Marc RICHARD	Acteur-ressource - PATRIMOINE	Suppléant	OUI
François FIL	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Titulaire	OUI
Hugues FRACHE	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Suppléant	
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	OUI
Nicole RULLAN	Actrice-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléant	
OBSERVATEURS			
Stéphanie OUDIN	Conseil Régional PACA – Direction des territoires	Observateur	OUI
Laura CARLON	Conseil Régional PACA – Direction de l'autorité de gestion	Observateur	OUI
Alexandre NOËL	Projet de Parc Naturel Régional Sainte-Baume	Directeur	OUI
Emmanuelle LASSÉE	Pays de la Provence Verte	Co-directrice	OUI
Claudine FURNION	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice	OUI
Joris MATHÉ	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire	OUI
Laurent DAVID	Conseil de Développement de la Provence Verte	Observateur	OUI

**PRIX LITTÉRAIRE DU LYCÉE AGRICOLE DE LA PROVENCE VERTE Des paysans d’hier à ceux d’aujourd’hui
et de demain Rencontrer et transmettre les mémoires d’un territoire**

Maître d’ouvrage : Association GRAINE D’ARGENS

Fiche-action : 2.1 – Connaître et faire connaître les patrimoines qui font l’identité singulière du territoire

Questions adressées

Réponses apportées

Une valorisation touristique du projet via la distribution dans les Office de tourisme des recueils produits est-elle prévue ?

Oui. Une diffusion via les offices de tourisme est envisageable.

Quels partenaires ont été impliqués concernant l’encadrement scientifique (ethnologique, anthropologique) du travail de collecte et d’exploitation des témoignages ?

L’objectif du projet n’est pas scientifique. Les témoignages collectés ont vocation à inspirer les jeunes dans leur travail de création. Le jury en charge de la sélection des écrits, qui aura aussi un rôle de tutorat des étudiants, pourrait être ouvert à des scientifiques volontaires.
L’accès aux données collectées, de même que la participation aux temps de valorisation seront ouverts à des scientifiques qui souhaiteraient travailler sur ce matériau.

Pourquoi se limiter à la mémoire paysanne ? Pourquoi ne pas s’ouvrir à d’autres métiers oubliés ?

L’association dispose de moyens limités qui ne permettent pas d’explorer l’ensemble des thématiques. Mais la reconduction de l’opération concernant d’autres pans de la mémoire du territoire et des savoir-faire pourrait être une perspective ; y compris en impliquant d’autres établissements.

Le titre de l’opération comprend la mention « Provence Verte », le projet s’ouvre t il aussi à la Sainte-Baume

La Sainte-Baume fait évidemment partie de la Provence Verte. Un effort de communication a d’ailleurs été fait vers l’environnement du territoire afin de faire en sorte d’inclure dans la démarche des jeunes issus d’autres établissements que le Lycée Agricole qui accueille l’opération.

Éléments portés au débat :

La valeur-ajoutée du projet se situe surtout sur l’édition des recueils produits par les jeunes. Pourquoi ne pas cibler l’appui de LEADER sur ces dépenses de façon spécifique ? – Il y a un risque à dénaturer l’opération, les productions des jeunes ne pouvant s’envisager sans l’accompagnement préalable. Le calendrier de l’opération étant corrélé à celui de l’année scolaire, il est indiqué qu’une partie des dépenses (communication, premiers ateliers d’accompagnement) a été lancée « hors demande d’aide ». Le glissement du calendrier de mise en œuvre de l’opération se traduit par le glissement probable de la date de début d’éligibilité de l’opération, et donc par la sortie d’une partie des dépenses de l’assiette du projet qui fera l’objet de la demande d’aide officielle.

500 pages pour le recueil de l’ensemble des productions apparaît ambitieux. – Il s’agit d’une estimation prévisionnelle. Si les écrits obtenus ne permettent pas d’atteindre ce format, l’édition et l’impression en seront d’autant moins chers, et donc l’aide correspondante d’autant moins élevée.

L’inconnue, c’est l’implication des jeunes dans le projet. Si très peu de jeunes s’impliquent, le projet pourrait perdre tout son sens et sa portée. – A ce stade, les ateliers préparatoires qui se déroulent hors temps scolaire le mardi et le jeudi soir réunissent environ une quarantaine de jeunes.

Le projet apparaît pertinent, tant dans son lien au territoire, qu’à la thématique choisie de la mémoire agricole.

Le choix de l’écriture a des intérêts transversaux comme vecteur d’expression, d’appropriation, d’estime de soi, de créativité. – les enseignants impliqués dans l’accompagnement des jeunes ressentent un effet sur leur activité de cours concernant notamment les matières littéraires parfois délaissées par les jeunes.

Double quorum

Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d’émargement :

- COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaires
- COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant.

Respect du double quorum

M. Y.JULLIEN, représentant du collège public, présent pour la

	présentation des projets, était absent au moment du vote.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun risque de conflit d'intérêt n'a été décelé ni déclaré
Nombre de présents ayant voix délibérante	17
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de votes favorables	16
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE concernant le projet avec la recommandation suivante :	
- Que soit sollicité un appui scientifique pour la collecte et l'exploitation des données recueillies dans le respect de leur caractère patrimonial.	

Mémoire de la mine en Provence Verte	
Maître d'ouvrage :	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte
Fiche-action :	2.1 – Connaître et faire connaître les patrimoines qui font l'identité singulière du territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Le périmètre de l'étude intègre-t-il la communauté de communes Cœur du Var qui était également concernée par le bassin minier ?	Le projet prévu n'a pas l'ambition d'être exhaustif en matière de collecte de la mémoire. Le choix a été fait de cibler les témoignages de personnalités représentatives du passé minier (anciens mineurs, femmes de mineurs,...). Certains habitent aujourd'hui le territoire mais travaillaient à l'époque sur des carreaux du territoire voisin et inversement. Leurs témoignages ont vocation à illustrer une réalité de l'époque qui était relativement homogène pour l'ensemble de la zone.
Quel est le partenariat prévu avec le Musée des Gueules rouges ?	Marie BRARD a été informée et impliquée fortement dans le projet dès son origine. Une collaboration étroite permettra notamment d'envisager la valorisation des données dans le cadre du musée, ainsi que l'édition d'un catalogue d'exposition spécifique.
Quelle exploitation scientifique (ethnographique/anthropologique) est-elle prévue ?	Un contact est établi avec la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, à Aix en Provence, dont le centre de documentation a vocation à assurer la conservation des données brutes afin de permettre leur exploitation ultérieure. Le film n'est pas une fin en soi, mais un point de départ pour susciter de l'intérêt grâce à de nouveaux témoignages et éléments.
Une utilisation des archives déjà existantes est-elle prévue ?	Oui, les enregistrements notamment du mineur « César » ainsi que les archives déjà connues et exploitées, notamment celles de l'entreprise PECHINEY, seront exploitées.
Quelle est la valeur-ajoutée spécifique de cette nouvelle démarche de collecte de mémoire ?	Le point de départ est le constat de l'urgence de capter la mémoire encore vivante de cette époque. En effet, le décès récent de certaines figures du passé minier local alertent sur la disparition prochaine de ces témoins de l'époque minière. L'objectif est ici d'aller capter des témoignages complémentaires, mais aussi d'accéder à des archives personnelles, et de capter des témoignages autour de l'activité minière, sur la vie domestique et publique de l'époque.
Le Pays d'Arts et d'Histoire travaille avec les écoles : des formations seront-elles prévues à l'attention des enseignants à la suite de ce travail ? Les coûts correspondants n'apparaissent pas au dossier	Une valorisation auprès des enseignants sera faite dans le cadre du service éducatif. Cette valorisation est déjà accompagnée par les crédits de l'Etat et de la Région ce qui justifie qu'aucune dépense correspondante n'apparaisse.
Sera-t-il possible, dans le cadre du projet, de filmer l'intérieur d'une galerie ?	A priori c'est techniquement possible, mais cela demande une bonne condition physique. Des partenariats sont déjà établis entre le musée des gueules rouges et des associations de spéléologie afin d'accéder à certaines galeries difficiles d'accès.
Le paysage de l'époque constituera-t-il une entrée dans le projet ? Notamment en	Pour un réalisateur, partir d'une image d'archive (film, carte-postale) pour faire le parallèle avec le paysage actuel constitue un point de

rapport à la faible présence du bois à cette époque ?	départ idéal pour aborder les évolutions liées à l'Histoire. Cela permet de faire ressortir ce qui a disparu, ce qui est apparu, mais également ce qui a résisté à travers le temps. Il est possible que cette entrée joue un rôle dans le film produit.
Éléments portés au débat :	
L'opération apparaît cohérente et complémentaire avec l'opération précédente concernant la mémoire agricole. L'expérience du précédent film sur les cercles témoigne de l'intérêt de ce type de démarche auprès des populations. Le partenariat avec le Musée des Gueules Rouges constitue un élément important de la cohérence de l'opération.	
Double quorum	Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. Respect du double quorum M. Y.JULLIEN, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Les deux représentants élus du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte : Bernard VAILLOT et Franck PERO ont déclaré être en situation de risque de conflit d'intérêt concernant cette opération et n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote le concernant.
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	15
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE concernant ce projet avec la recommandation suivante : - Que le projet soit mené en partenariat fort avec le musée des Gueules rouges.	

MICRO-REGIE TERRITORIALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PROPRE

Maître d'ouvrage :	SAS Collaborative Energy
Fiche-action :	3.0 – Accompagner les projets expérimentaux de développement durable
Questions adressées	Réponses apportées
La question de l'équilibre économique de ce type de central de « petit éolien » apparaît incertaine : quelles garanties de rentabilités fondent le choix des porteurs de projet de se lancer dans l'opération ?	Les choix techniques et organisationnels opérés afin d'assurer la fabrication des machines et leur installation, mais aussi les performances éprouvées sur les modèles prototypes en termes de production d'énergie, permettent d'envisager être compétitif en alternative au grand éolien. En effet, les coûts d'investissement par Kwh produit, ainsi que les performances démontrées par surface d'emprise au sol, semblent démontrer la compétitivité de cette solution, notamment dans le contexte provençal où les vents modérés et irréguliers pénalisent le grand éolien. Des données techniques seront fournies afin d'apporter des garanties quant aux performances présentées dans le dossier sur la base de l'expérience menée depuis 2010 à Cotignac. Le modèle économique global de l'entreprise en revanche fait partie de l'étude.
Le choix du Var comme site « idéal » pour l'expérimentation de ce type de projet apparaît étonnant compte-tenu de la faiblesse et de l'irrégularité des vents ?	Le type d'éolienne « DARRIEUS » choisi présente la caractéristique de démarrer par vents très bas (moins de 1m/s) et de tourner par des vitesses de vent très élevées. L'éolienne peut ainsi fonctionner sur des périodes importantes, même sur des sites comme ici, dans le Var, où les vents sont réputés faibles et irréguliers.
Quels impacts de l'installation de ces éoliennes ? Quelles contraintes en matière de réglementation s'imposeront à ce projet ?	En matière d'impact paysager, les impacts sont faibles puisqu'il s'agit d'éoliennes très basses qui ne recherchent pas l'exploitation de vents laminaires. En termes de bruit, les impacts sont également beaucoup plus faibles que le grand éolien. Les enjeux relatifs à la biodiversité seront intégrés sous la supervision de l'animatrice du site NATURA 2000 sources et tuffs du Haut-Var.
A qui l'électricité bénéficiera t elle ? A qui sera-t-elle facturée ?	Le projet proposé ne vise pas les particuliers. L'objectif est de permettre l'autoconsommation de l'énergie dans le cadre d'un circuit fermé pour l'alimentation électrique, par exemple, d'un équipement public, ou encore pour la recharge de batteries nomades qui seront mises à disposition des habitants dans le cadre de cette station expérimentale. La revente de l'énergie ne fait pas partie du projet à ce stade.
Qu'est ce qui a déjà été fait sur Cotignac en amont du présent projet ?	A l'origine, l'objectif de la collaboration entre les deux entrepreneurs et la commune portait sur la recherche d'une solution alternative pour l'alimentation électrique du système d'éclairage du rocher de Cotignac. Les expérimentations ont permis d'étudier le gisement de vent et de tester différentes machines sur site à titre temporaire. Une machine adaptée a ainsi été développée qui va faire l'objet d'un brevet. Le projet porte sur la conception, non-plus d'une machine, mais d'une régie expérimentale complète.
La performance de puissance de production électrique affichée est-elle une puissance annualisée ou instantanée ? Elle apparaît en effet faible au regard par	La difficulté d'adaptation des temporalités de production par rapport aux temporalités de consommation peut être surmontée, notamment par

exemple des besoins instantanés d'un foyer en pic de consommation	une prévision de la production et le stockage temporaire de l'énergie d'autre part. Des solutions de ce type font partie du projet. Des pistes complémentaires sont à l'étude (stockage d'air comprimé ?)
Serait il envisageable de mettre en production un champ d'éoliennes de ce type ?	Oui, et une disposition optimisée des machines pourrait même permettre d'en tirer avantage.
La puissance prévue correspond à combien d'heures d'éclairage public ?	Aucune étude précise portant sur la micro-régie dans sa globalité n'a été faite à ce stade sous cet angle. Les premières mesures sur les éoliennes expérimentales semblaient permettre d'envisager l'alimentation électrique de l'éclairage du rocher avec une telle micro-régie.
Quelle forme prend la collaboration entre l'entreprise et la commune ?	La commune et les entrepreneurs sont liés par une convention depuis 2010.
Des artisans du territoire ont-ils été mobilisés pour la production des prototypes ?	Non, les prototypes ont été fabriqués à partir de pièces fabriquées dans la région grenobloise. Mais l'objectif est bien d'identifier précisément des artisans locaux en capacité de fournir les éléments mécaniques et bois composant ces éoliennes de conception relativement simple à faible coût.

Éléments portés au débat :

Est-ce qu'une étude de marché a été faite avant d'explorer cette nouvelle solution ? En effet, il semble qu'un tel type de micro-régie ne permette d'alimenter que de très rares sites d'éclairage public : l'alimentation de l'éclairage urbain étant difficilement envisageable du fait des coûts de transport de l'énergie en centre-ville.

Il semble manquer une étude de faisabilité solide démontrant les performances affichées de façon tangible. Les experts émettent en effet des doutes quant aux performances réelles de ce type d'installation.

La question du modèle économique global du projet, et notamment du retour sur investissement de ce type d'installation n'est pas abordée de façon claire et précise.

Est-ce que ce type de projet ou de solution n'existe pas déjà, y compris en Région ? Si en effet plusieurs projets similaires sont déjà accompagnés par ailleurs, l'intérêt d'appuyer spécifiquement celui-ci apparaît limité. En revanche si le projet tranche avec les initiatives déjà connues en proposant l'exploration d'une nouvelle piste, il pourrait être intéressant de lui apporter le soutien de l'Europe pour lui permettre de peut-être percer.

Ce projet porte sur l'étape de prototypage d'une nouvelle solution technologique, le marché et le modèle économique viendront après. Toutefois, c'est le type d'opération qui est habituellement accompagné par OSEO.

C'est un projet intéressant en alternative au grand éolien qui ne pourra pas se développer dans le Var du fait de l'opposition ferme de l'armée.

Le Var étant déficitaire en énergie, ce type de solution pourrait constituer une piste pour relocaliser la production sans nuire aux paysages et à l'environnement.

Il faut saluer l'appui de la commune de Cotignac qui a fait le pari d'accompagner cette start-up ; ce qui constitue un choix courageux et peu fréquent.

Le bénéfice concret pour le territoire pose question. Quelle sera l'avenir de la solution développée sur le site expérimental de Cotignac ? Son export à l'international ? Son essaimage en local vers des sites isolés ?

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p>Respect du double quorum</p> <p>M. Y.JULLIEN, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote.</p> <p>M. F.FIL, représentant du collège privé, présent pour la présentation des projets et le vote des avis d'opportunité concernant les deux premiers dossiers, s'est ensuite absenté et n'a donc pris part, ni au débat, ni au vote concernant cette opération.</p>
---------------	--

Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun risque de conflit d'intérêt n'a été décelé ni déclaré
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	11
Avis d'opportunité	
<p>il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE assorti de la recommandation suivante :</p> <p>- que le bénéfice de l'opération pour le territoire soit garanti, notamment par le recours à des prestataires et fournisseurs locaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet, ainsi que dans l'implantation prioritaire de futures micro-régies sur le territoire.</p>	

LES ENTRETIENS DE CORRENS Eclairer et construire un avenir durable	
Maître d'ouvrage :	Association LOU LABO
Fiche-action :	3.0 – Accompagner les projets expérimentaux de développement durable
Questions adressées	Réponses apportées
Qu'est ce qui justifie le coût élevé de l'organisation de cette manifestation ?	Les coûts sont essentiellement organisationnels et s'expliquent du fait de l'invitation de partenaires en provenance de toute l'Europe en lien avec le réseau des villes bio d'Europe. Un investissement important est également prévu afin de médiatiser la manifestation au bénéfice de l'ensemble du territoire. L'aide sollicitée est une aide au lancement. Cette manifestation a vocation à démontrer son intérêt pour évoluer vers un format de manifestation payante en capacité de s'autofinancer à moyen-terme (exemple du congrès de l'institut INSPIRE)
Quel sera l'apport concret de cette opération pour le territoire ?	Des publications seront produites et diffusées sur le territoire afin de faire partager les résultats des ateliers en intelligence collective qui auront été réunis. La sensibilisation des élus qui auront participé à l'évènement constituera également un résultat direct pour le territoire.
Quelle articulation d'une aide LEADER avec les aides déjà sollicitées et obtenues ?	L'aide régionale obtenue à hauteur de 50% du coût total de la part du Conseil Régional PACA a déjà été perçue. Elle ne pourra donc qu'être positionnée en « top-up » (financement additionnel) complémentaire à une éventuelle aide LEADER qui restera conditionnée à l'obtention d'une contrepartie publique nationale dans le respect de l'intensité maximale de l'aide permise par le cadre d'intervention du programme ; sous réserve de l'absence de contrainte d'encadrement des aides d'Etat. Ainsi, complémentairement aux 20 000,00 € déjà alloués par le Conseil Régional PACA à l'opération, 6400,00 € d'aides publique provenant d'un autre cofinancier, permettraient d'appeler une aide LEADER maximale de 9600,00€ qui, complétée par un autofinancement à hauteur de 4000,00€ permettraient de boucler le plan de financement de l'opération. Les démarches vont être entreprises pour solliciter le Département en contrepartie sur la partie résiduelle d'aide publique possible.
L'association porte également un projet de	Ce projet ne fait pas l'objet de la demande d'aide mais fait

conservatoire botanique partagé : s'agit-il d'un travail sur l'adaptation aux effets du changement climatique à 20 ans ?	partie des actions de l'association. Il est mené avec plusieurs experts spécialisés, notamment avec le Jardin du Rayol.
Éléments portés au débat :	
A titre indicatif, quelle serait l'aide maximale sollicitée auprès de LEADER pour cette opération ? En l'état actuel de notre connaissance du dossier, l'aide maximale pourrait s'élever à 9600,00 € sous réserve que 6400,00€ de contrepartie publique nationale puissent être réunis. Le Conseil Régional ayant déjà participé au financement de cette action, l'obtention d'une contrepartie publique complémentaire de sa part apparaît peu probable. La sollicitation du Département pourrait en revanche constituer une possibilité.	
La manifestation est elle ouverte au public ou réservée à un panel d'invités ? – la présentation de l'opération précise que la participation est réservée aux invités sélectionnés par les organisateurs.	
Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p>Respect du double quorum</p> <p>M. Y.JULLIEN, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote.</p> <p>M. F.FIL, représentant du collège privé, présent pour la présentation des projets et le vote des avis d'opportunité concernant les deux premiers dossiers, s'est ensuite absenté et n'a donc pris part, ni au débat, ni au vote concernant cette opération.</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Sébastien GENUÉIL et Philippe BREGLIANO, membres de l'association, se sont déclaré en situation de risque de conflit d'intérêt concernant cette opération et n'ont pris part ni au débat, ni au vote la concernant.
Nombre de présents ayant voix délibérante	14
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de votes favorables	13
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE concernant ce projet avec la recommandation suivante :	
- que la manifestation fasse référence, dans sa communication, au territoire Provence Verte et Sainte-Baume qui lui apporte son soutien.	

Réalisation d'un atelier caprin fromager communal (Correns)	
Maître d'ouvrage :	Commune de Correns
Fiche-action :	1.2 – Investir dans les filières et micro-filières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Il s'agit ici de financer l'équipement d'un éleveur : quelle est la plus-value de ce financement qui justifie une telle intervention par rapport aux projets d'autres éleveurs ?	C'est bien la commune qui est maître d'ouvrage. Elle sollicite les aides et restera propriétaire de l'équipement ce qui permettra de garantir la pérennité non-pas de l'éleveur actuel en tant que tel, mais de l'activité d'élevage sur un secteur forestier dont le pâturage constitue le principal moyen de protection contre le risque incendie. Il s'agit d'un investissement bénéfique à la collectivité sur le long-terme.

Quels sont les risques en termes de sur-pâturage, vis-à-vis de la faune et de la flore présente ?	La conduite pastorale participe au contraire au maintien de la biodiversité et à l'équilibre écologique du site.
Quels sont les risques pour les restanques ?	Le secteur de forêt communal pâturé ne comprend pas de restanques. La forêt touchée par l'incendie de cet été 2016 a révélé des restanques oubliées impressionnantes par leurs dimensions. Il s'agit d'un patrimoine dont la mise en valeur constitue une piste pour le développement du territoire.
Quels liens avec l'animation Natura 2000 ?	A ce stade aucun, mais le contact est identifié et la prise en compte des enjeux du site sera assurée.
Quelle difficulté économique de l'éleveur justifie d'investir dans un nouvel équipement ?	L'installation actuelle de l'éleveur est précaire. Par ailleurs, son développement est limité par la capacité limitée de sa fromagerie modulaire actuelle. La mise à disposition d'un équipement plus performant permettra à l'éleveur d'augmenter sensiblement sa production avec à la clé l'embauche, notamment, d'un aide berger (utile aussi à la prévention du risque de prédation)
En termes de commercialisation : quelles sont les pratiques actuelles de l'éleveur et quelles sont ses perspectives de développement ?	La vente des fromages s'effectue actuellement directement à la ferme ainsi que via différentes enseignes spécialisées (BIOCOOP, LA VIE CLAIRE...) sur le secteur Var et Bouches-du-Rhône. Mais la demande est très supérieure à l'offre actuellement, le facteur limitant étant la production.

Éléments portés au débat :

L'expérience de la commune de Garéoult, qui avait investi en 1995 dans une ferme communal afin de permettre l'installation d'un couple de chevrier selon un schéma similaire a démontré son intérêt ; même si la ferme a été rétrocédée aux éleveurs dans le cas de Garéoult et n'est donc plus communale aujourd'hui.

Se pose la question de l'équité par rapport à d'autres éleveurs qui auraient également des besoins d'investissement mais pas l'appui de la collectivité. Il est rappelé que concernant ce projet l'accompagnement de LEADER n'est possible qu'en raison de l'inéligibilité du porteur de projet (commune) aux dispositifs d'aide régionaux du FEADER. Ainsi, les autres éleveurs ayant des projets de ce type en Région peuvent bénéficier d'un accompagnement financier du FEADER en qualité d'exploitants agricoles. Les règles d'encadrement des aides d'Etat s'appliquant à ce type de projet seront par ailleurs les mêmes pour ce projet que pour ceux accompagnés au niveau régional. Le taux d'aide pourrait ainsi être ramené à un niveau très inférieur à celui proposé par le cadre d'intervention de LEADER.

La commune souhaite par ailleurs répercuter sur le maître d'ouvrage la charge d'amortissement de l'équipement qu'elle aurait à assumer afin que l'opération soit neutre pour la collectivité. Ainsi, un loyer sera demandé au chevrier en fonction du montant des aides obtenu par la commune et de la durée d'amortissement du matériel. Le loyer risque-t-il de mettre en cause l'équilibre économique de l'activité ? A priori non, y compris avec un taux d'aide publique à hauteur du dispositif régional équivalent (40%), l'amortissement demeurerait une charge modérée.

La question de la dimension territoriale de l'opération est également soulevée concernant une opération localisée sur une commune et portée par elle. Il conviendrait d'envisager ce projet comme « pilote » et d'encourager le porteur de projet à partager les résultats de cette expérience afin que d'autres communes puissent s'en inspirer.

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p>Respect du double quorum</p> <p>M. Y.JULLIEN, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote.</p> <p>M. F.FIL, représentant du collège privé, présent pour la présentation des projets et le vote des avis d'opportunité concernant les deux premiers dossiers, s'est ensuite absenté et n'a</p>
---------------	--

	donc pris part, ni au débat, ni au vote concernant cette opération.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Philippe BREGLIANO, élu à Correns, s'est déclaré en situation de risque de conflit d'intérêt concernant cette opération et n'a pris part ni au débat, ni au vote la concernant.
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	1
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	14
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE concernant ce projet avec les recommandations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> - que l'expérience de ce projet pilote soit partagée avec les autres communes du territoire, - qu'un effort du producteur soit fait en faveur d'une commercialisation de sa production sur le territoire. 	

Les jardins de l'Issole : écocitoyens d'aujourd'hui pour mieux vivre demain	
Maître d'ouvrage :	EPLÉ Collège Guy de Maupassant
Fiche-action :	3.0 – Accompagner les projets expérimentaux de développement durable
Questions adressées	Réponses apportées
Le projet prévoit-il de faire intervenir des séniors ?	Un partenariat est établi avec l'association des jardins partagés de Garéoult, notamment pour la mise en place de semis, et la collecte de semences. Cette association locale travaille déjà avec les maisons de retraite ce qui pourrait permettre un lien direct avec des séniors pour le travail avec les collégiens sur les jardins.
Quels sont les liens avec les communes voisines ?	Des réunions avec l'ensemble des Maires ont été organisées dès le début de la réflexion. Une présentation en Conseil Communautaire de la communauté de communes du Val d'Issole a permis la présentation de la démarche à tous les élus intercommunaux. Les liens avec les mairies et les écoles sont ainsi déjà établis, souvent avec une opérationnalité directe du fait de la présence de jardins dans ou à proximité des établissements. L'inspecteur du premier degré a également été contacté et informé de la démarche. Une demande d'aide concernant une opération complémentaire sur la commune de Méounes a déjà été portée à connaissance du GAL, malheureusement hors délais. La commune de Mazaugue était également intéressée pour développer un jardin pédagogique.
Quels moyens d'encadrement du projet sont prévus, notamment pour l'entretien des jardins pendant les vacances scolaires ?	A ce stade ce sont essentiellement les enseignants qui assurent l'encadrement du projet via les « clubs ». Les jardins actuels sont composés de plantes méditerranéennes et autonomes en été. Le potager verger prévu a vocation à accueillir des cultures courtes et précoces afin que les élèves puissent suivre le processus pédagogique avant la fin de l'année scolaire. L'appui des ateliers du cabanon (déjà sollicité dans le cadre de travaux sur l'alimentation et les déchets en lien avec la restauration collective) pourrait s'envisager également pour l'encadrement de la démarche.
Quelle intégration des élèves des écoles primaires dans l'opération ?	Cette intégration est déjà prévue.
La permaculture sera-t-elle pratiquée dans le cadre de ces jardins ?	L'objectif sera de permettre aux élèves d'expérimenter différents types de cultures et de les comparer selon une approche scientifique. L'atelier du Cabanon est en agriculture biologique et expérimente différentes pratiques.
Qui sont précisément les Ateliers du Cabanon ?	Il s'agit d'une exploitation agricole professionnelle voisine du collège qui dispose également d'une association dédiée aux interventions pédagogiques en complément de l'activité agricole.
Éléments portés au débat :	

La valorisation du temps bénévole des intervenants du collège pourrait être envisagée pour compenser l'inéligibilité de certaines dépenses (transport, frais d'entrée dans des sites de visite).

La dimension territoriale de l'opération peut être interrogée. Ce projet ne peut être soutenu par LEADER qu'à condition qu'il ait vocation à être « pilote » et qu'il essaime vers d'autres secteurs géographiques et d'autres établissements.

LEADER n'est peut-être pas le mécanisme le mieux adapté pour ce type de projet. Les communes sont généralement sollicitées et font l'effort de consacrer quelques moyens à la mise en place de ce type d'action.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. Respect du double quorum M. Y.JULLIEN, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote. M. F.FIL, représentant du collège privé, présent pour la présentation des projets et le vote des avis d'opportunité concernant les deux premiers dossiers, s'est ensuite absenté et n'a donc pris part, ni au débat, ni au vote concernant cette opération.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun risque de conflit d'intérêt n'a été décelé ni déclaré
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	16

Avis d'opportunité

Il a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE** concernant ce projet avec les recommandations suivantes :

- que l'ancrage auprès des communes partenaires du projet soit conforté,
- que le partage de cette expérience pilote auprès d'autres établissements scolaires soit réalisé.

APRES-MIDI

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PUBLIC			
Bernard VAILLOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Jean-Pierre VÉRAN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	Excusé
Jean-Michel CONSTANS	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Bernard SAULNIER	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Franck PERO	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Christophe PALUSSIÈRE	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Philippe DROUHOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Jean-Pierre MORIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Annie CHARRIER	Élue locale - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Bernard De BOISGELIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Michel GROS	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Ariane BOSSEZ	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Claude FABRE	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Christian OLLIVIER	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Monique MATHIEU	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Blandine MONIER	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jacques PAUL	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain DARMUZEY	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	Représentant consulaire - CCI du Var	Titulaire	OUI
Michel GILLY	Élu consulaire - CCI du Var	Suppléant	
Jean-Marcel GIOFFREDO	Élu consulaire - CMA du Var	Titulaire	OUI
Martine SILVY	Élue consulaire - CMA des Bouches-du-Rhône	Suppléant	
Yves JULLIEN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture du Var	Titulaire	OUI
Bernard BAUDIN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PRIVÉ			
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
A. SEIDNER-LECAT	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Catherine DELZERS	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain GOLÉA	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jean-Marc THÉNOUX	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Christian BRAYER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	OUI
Vincent ARCUSA	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	
André BRÉMOND	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Sophie COSSETTINI-BUREL	Actrice-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Nathalie ROUBAUD	Actrice-ressource - TOURISME	Suppléant	
Thierry BLONDEAU	Acteur-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Jean MAROTTA	Acteur-ressource - TOURISME	Suppléant	
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	OUI
Albert LECOURBE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
Frédéric-Georges ROUX	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	
Hervé RACINE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource - PATRIMOINE	Titulaire	OUI
Marc RICHARD	Acteur-ressource - PATRIMOINE	Suppléant	OUI
François FIL	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Titulaire	OUI
Hugues FRACHE	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Suppléant	
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	OUI
Nicole RULLAN	Actrice-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléant	
OBSERVATEURS			
Stéphanie OUDIN	Conseil Régional PACA – Direction des territoires	Observateur	OUI
Laura CARLON	Conseil Régional PACA – Direction de l'autorité de gestion	Observateur	OUI
Alexandre NOËL	Projet de Parc Naturel Régional Sainte-Baume	Directeur	OUI
Emmanuelle LASSÉE	Pays de la Provence Verte	Co-directrice	OUI
Claudine FURNION	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice	OUI
Joris MATHÉ	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire	OUI
Laurent DAVID	Conseil de Développement de la Provence Verte	Observateur	OUI

Renforcer le lien social intergénérationnel sur le territoire de la Sainte-Baume

Maître d'ouvrage :	Association Sainte-Baume Consultants
Fiche-action :	2.2 – renforcer le lien-social par de nouvelles solidarités
Questions adressées	Réponses apportées
Quels sont les « évènements prévus » dans le cadre du projet ?	Il s'agit de temps d'animation organisés dans les maisons de retraite qui pourraient donner lieu à la présentation de petits films, eux-mêmes valorisables sur d'autres supports à la suite du projet.
Le projet ne fait-il pas doublon avec les activités déjà organisées par les EHPAD ?	Il y a déjà des animations organisées dans les EHPAD, mais il y a une demande concernant des démarches plus spécifiques que les animations « traditionnelles ». Par ailleurs, les animations se déroulent souvent au travers des personnels de l'établissement. L'animation proposée ici ferait entrer de nouvelles personnes venues de l'extérieur.
Des prestations sont affichées : quels sont les résultats attendus en termes de « produit » ?	Il s'agit de prestations d'accompagnement des jeunes qui pourraient donner lieu à la réalisation de petits films valorisables à la suite du projet.
Quelle est la légitimité de l'association à fournir ce type de prestation ?	Le projet proposé a été soumis à deux EHPAD sur le territoire qui ont plutôt bien accueilli l'initiative. Le but de l'association est d'amorcer un nouveau projet intergénérationnel qui pourrait ensuite devenir autonome financièrement par la vente du service aux bénéficiaires.
Combien d'EHPAD ou communes partenaires ont été identifiés ?	Deux EHPAD et une commune se sont montrés intéressés sur le territoire.
Les coûts présentés sont élevés : tant sur les prestations externes qu'en termes de frais salariaux, comment les justifiez-vous ?	Les coûts journaliers proposés concernant les prestations externes sont des coûts déjà inférieurs à ceux pratiqués par les consultants dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ils demeurent toutefois négociables. Les prestataires prévus sont des membres de l'association, mais des professionnels reconnus par ailleurs qui constituent un véritable « pôle de compétence ». Les frais salariaux ont été estimés en fonction des besoins du projet.
Comment est-il prévu de « recruter » les jeunes impliqués dans le projet ?	Il s'agira d'aller à la rencontre des jeunes en milieu scolaire d'une part, et d'accéder aux jeunes déscolarisés via les mission-locales d'autre part.
Comment assurer la pérennité d'une telle opération au-delà de LEADER ?	L'objectif du projet est bien d'amorcer une dynamique pérenne, soit en identifiant d'autres sources de financement, soit en assurant la rémunération de la prestation.
Quelle est l'envergure territoriale du projet ?	Le projet s'entend sur le périmètre du projet de PNR Sainte-Baume, mais concernera directement un petit groupe de communes où les conditions auront été réunies pour le déployer.
Quels sont les moyens actuels de l'association lui permettant de s'engager sur de telles dépenses ?	L'association n'a comme ressource actuellement que les cotisations de ses membres. Des financeurs devront être identifiés pour assurer l'avance de fonds sur ce projet.
Quelles sont les appuis méthodologiques qui seront mobilisés pour encadrer la collecte des données de mémoire orale ?	Les membres de l'association impliqués en qualité de prestataires sont des professionnels de la formation et de l'accompagnement.
Quel est l'étendue du public-cible visé ?	L'objectif serait de mener sur une année 4 sessions impliquant 10 jeunes et 10 personnes âgées à chaque fois.
Éléments portés au débat :	
<p>La perspective d'aller vers la vente d'une prestation d'animation intergénérationnelle fait glisser le projet du champ associatif au champ commercial.</p> <p>Les EHPAD mettent déjà en place des actions de lien intergénérationnel avec les écoles et les jeunes a des coûts beaucoup plus raisonnables.</p> <p>Les coûts présentés apparaissent beaucoup trop élevés pour moins d'une centaine de bénéficiaires.</p> <p>La question de la pérennité de l'opération apparait centrale. L'appui de LEADER risque de ne procurer des effets que sur un premier groupe de bénéficiaire très étroit sans possibilité poursuivre une telle expérience sur fonds publics ou privés.</p>	

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires, 1 suppléant non-votant, et 1 suppléant siégeant en qualité d'observateur <p>Respect du double quorum</p> <p>M. F.PERO, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote.</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	M.BLONDEAU s'est déclaré en situation de risque de conflit d'intérêt concernant cette opération et n'a pris part ni au débat, ni au vote le concernant.
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	14
Nombre d'abstentions	2
Nombre de votes favorables	0
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE concernant cette opération.	

Etude sur la valorisation des produits locaux (prunes et coings)

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes du Comté de Provence
Fiche-action :	1.1 – structurer les filières et micro-filières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Qu'y a-t-il de particulièrement innovant dans l'étude présentée ?	Il s'agit d'une thématique en réflexion depuis de nombreuses années, mais qui pourrait trouver un terreau favorable à l'émergence de projets concrets dans les années à venir en lien notamment avec d'autres réflexions similaires menées sur d'autres micro-filières locales (Chataigne, Figue, Pois-chiche).
Comment a été estimé le coût de l'étude ?	Le coût présenté est un estimatif fondé sur le retour d'expérience d'autres études menées par ailleurs. Il conviendra de le consolider.
Quelle est l'envergure territoriale de l'étude ?	A ce stade, la proposition formulée par la communauté de communes du Comté de Provence concerne strictement le périmètre de cet EPCI. Toutefois, cette démarche fait écho à d'autres initiatives émergeant sur le territoire de la Provence Verte. La future Communauté d'agglomération pourrait ainsi faire le lien entre ces démarches.
Quel est le partenariat avec la chambre d'agriculture ?	La Chambre d'agriculture est impliquée à plusieurs niveaux. D'une part sur la valorisation, mais aussi au travers des techniciens arboricoles sur la production.
Le maître d'ouvrage est destiné à fusionner : qui assurera le portage de l'opération pour les phases ultérieures du projet ?	La maîtrise d'ouvrage sera naturellement reprise par la future communauté d'agglomération qui va incorporer l'actuelle communauté de communes du Comté de Provence.
La problématique de la progression des volumes se pose concernant ces productions qui demeurent encore limitées pour envisager une valorisation commerciale.	Concernant la prune de Brignoles, les plantations arrivent progressivement en production et pourraient permettre d'atteindre 2 tonnes de prunes produites dans les années à venir. Les volumes demeurent donc en effet limités concernant spécifiquement cette production.
Éléments portés au débat :	
Concernant cette opération, l'évolution attendue du maître d'ouvrage à travers la création de la communauté d'agglomération de la Provence Verte met en cause l'envergure territoriale du projet. En effet, la future Communauté d'agglomération a vocation à porter un travail sur cette thématique, mais à son échelle, et en intégrant notamment les autres micro-filières en émergence.	
Double quorum	Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement : <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires, 1 suppléant non-votant, et 1 suppléant siégeant en qualité d'observateur Respect du double quorum M. F.PERO, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	M. PAUL et M. VAILLOT se sont déclaré en situation de risque de conflit d'intérêt concernant cette opération et n'ont pris part ni au débat, ni au vote la concernant.
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	15
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	0

Avis d'opportunité

Il a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE** concernant cette opération, assorti du souhait de pouvoir bénéficier de la présentation de nouveaux projets portés par la future communauté d'agglomération, et abordant cette problématique à son échelle.

Mise en place d'une politique de valorisation de la filière forestière

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Comté de Provence

Fiche-action : 1.1 – structurer les filières et microfilières de territoire

Questions adressées	Réponses apportées
La création d'une ASL répond-elle au besoin identifié ?	L'ASL a vocation à permettre un suivi rigoureux de la sortie des bois de la zone incendiée sous le contrôle du CRPF.
Quelle prise en compte des enjeux Natura 2000 ?	L'objectif de cette démarche de valorisation forestière est bien d'intégrer les enjeux environnementaux en amont, avant que leur dégradation ne soit irréversible
Le CRPF n'est-il pas déjà financé pour ce type d'animation ?	Il faudrait adresser directement cette question au CRPF dont la communauté de communes n'a pas connaissance des moyens de financement.
Quelles connexions sont établies avec Forêt Modèle de Provence ?	Des connexions pourraient être envisagées, notamment pour explorer des enjeux comme l'agroforesterie
Quelle animation est-elle prévue concernant l'acceptabilité sociétale des coupes ?	Un travail de sensibilisation du CRPF sera fait dans un premier temps auprès des élus locaux. Sur le plan technique, la question des rémanents est notamment souvent soulevée en termes d'impact paysager des coupes (même si les rémanents peuvent jouer un rôle important pour la repousse et la biodiversité). Sur le plan pratique, les expériences de territoires voisins qui emmènent les enfants en forêt à la découverte des coupes et de l'environnement pourraient inspirer de futures actions.

Éléments portés au débat :

Concernant cette opération, l'évolution attendue du maître d'ouvrage à travers la création de la communauté d'agglomération de la Provence Verte met en cause l'envergure territoriale du projet. En effet, la future Communauté d'agglomération a vocation à porter un travail sur cette thématique, mais à son échelle, et en intégrant notamment les enjeux relatifs aux autres massifs forestiers.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement : <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires, 1 suppléant non-votant, et 1 suppléant siégeant en qualité d'observateur <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>M. F.PERO, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote.</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	M. PAUL et M. VAILLOT se sont déclaré en situation de risque de conflit d'intérêt concernant cette opération et n'ont pris part ni au débat, ni au vote la concernant.
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	15
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	0

Avis d'opportunité

Il a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE** concernant cette opération, assorti du souhait de pouvoir bénéficier de la présentation de nouveaux projets portés par la future communauté d'agglomération, et abordant cette problématique à son échelle.

Le panier AMAP, vecteur de pérennisation des fermes bio et locales et de changement des comportements alimentaires des familles

Maître d'ouvrage :	MIRAMAP (Mouvement inter-régional des AMAP – section des AMAP de Provence)
Fiche-action :	1.1 – Structurer les filières et micro-filières de territoire / 1.2 – investir dans les filières et microfilières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Comment expliquer la part élevée des frais de personnel dans le coût total de l'opération ?	La matière première du réseau est la matière grise, l'expertise, le conseil. Cette matière première provient des animateurs/trices, et surtout de tous les bénévoles qui s'impliquent dans le réseau AMAP. Le bénévolat a toutefois ses limites, et les frais salariaux sont nos principaux moyens d'action.
Quelles sont les spécificités locales de ce projet par rapport à l'activité régionale de l'association ?	L'action est ciblée sur les 10 AMAP identifiées sur le territoire du GAL Provence Verte et Sainte-Baume. Le suivi des paysans en AMAP sera ciblé sur les paysans du territoire ; même si les AMAP locales, faute de producteurs locaux, impliquent parfois des producteurs de territoires voisins.
Des demandes d'aides ont-elles été déposées dans d'autres territoires LEADER par l'association ?	Non. Toutefois l'association bénéficie encore d'aides régionales, d'aides du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et de fonds Etat obtenus vis des appels à projets CASDAR. L'action régionale de l'association fait donc appel à des fonds supra, complémentaires à la sollicitation auprès de LEADER qui est ciblée sur ce territoire.
La solidité financière de l'association permet-elle son engagement sur les dépenses présentées ?	L'association prend appui sur un fonds de roulement d'environ 50 000,00€. Des subventions à percevoir sont attendues pour consolider la trésorerie de l'association. Le calendrier de mise en œuvre sera ainsi adapté afin de ne pas compromettre la santé financière de l'association.
Quelle sera la pérennité des actions proposées au-delà de l'opération LEADER ?	Les aides sollicitées constituent un investissement. Les AMAP permettent d'arrêter l'hémorragie des professionnels agricoles. Le modèle économique du système AMAP est viable et a démontré que ce type d'organisation liant consommateurs et producteurs crée de la richesse. Les moyens mis en œuvre sont minimums. L'objectif c'est de consacrer un effort supplémentaire en Provence Verte et Sainte-Baume pour déclencher des résultats qualitatifs et quantitatifs.
Un lien existe-t-il entre les AMAP et la restauration collective ?	Le travail avec la restauration collective est plus directement du ressort d'AGRIBIOVAR et de la SCIC AgribioProvence, en lien avec le futur pôle agricole en émergence sur Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Les AMAP contribuent à l'évolution des pratiques, comme on peut l'observer avec les pratiques du Conseil Départemental du VAR qui s'inspire des AMAP pour planifier des productions et limiter ainsi les pertes pour permettre l'atteinte de prix compétitifs pour la restauration collective.
Quel est le lien avec l'accompagnement des paysans conseils de l'ADEAR ?	L'ADEAR focalise son appui sur l'accompagnement à l'installation. Les AMAP de Provence accompagnent spécifiquement sur l'aspect commercialisation en AMAP en partant du constat que « Paysan, c'est un métier. Paysan en AMAP, c'est un métier en plus ». Un accompagnement est donc nécessaire.

Éléments portés au débat :

La question de la pérennité de l'accompagnement se pose dans un contexte où la structure a subi des pertes de financement et dû procéder à des licenciements. – certes, il s'agit d'un projet sur deux ans qui ne donne pas de garantie sur la suite, mais une fois le mouvement lancé, les AMAP fonctionnent surtout avec des bénévoles.

En termes d'envergure, il y a toujours un risque qu'une partie de l'action profite à l'échelle régionale et non au territoire de façon spécifique. – une vigilance particulière sera de mise à ce sujet.

Concernant le public touché, 10 AMAP concernant chacune une dizaine de producteurs, et une cinquantaine de familles, constitue un public déjà relativement large dont l'objet de l'opération est de l'étendre précisément.

Le principal problème en matière de circuit-courts, c'est la production. On manque de producteurs en général, pour pouvoir satisfaire une demande locale dont on sait qu'elle est importante. On voit ainsi des producteurs de territoires voisins s'impliquer dans des AMAP locales. Il faut veiller à ce que ce soit prioritairement des producteurs locaux qui s'inscrivent dans la démarche. – la charte des AMAP garantit ce principe.

Les AMAP concernent essentiellement les productions maraîchères à l'origine. Elles s'ouvrent à de nouvelles productions en lien avec les attentes des consommateurs, avec la nécessité d'aller chercher des producteurs parfois

plus loin (produits d'élevage, produits laitiers, produits de la mer). La grande distribution commence à se positionner sur le créneau des productions locales avec un rapport souvent défavorable aux producteurs locaux. Soutenir la dynamique AMAP, c'est aussi favoriser la commercialisation directe des productions aux consommateurs dans la recherche d'un meilleur équilibre entre producteur et consommateurs.

L'accompagnement à la création d'AMAP doit pouvoir trouver son équilibre à terme et fonctionner sans l'appui des aides publiques. La sollicitation porte sur deux années d'animation pour un coût total relativement élevé. Ne serait-il pas pertinent de ne retenir qu'une partie de l'opération ?

Il n'apparaît pas pertinent de ne retenir que certaines actions parmi les 4 présentées, l'ensemble formant un projet cohérent.

Il n'apparaît pas non-plus pertinent d'envisager de ne retenir qu'une fraction de l'action dans le temps (la répartition des actions n'étant pas linéaire sur les deux années).

Il y a un risque que l'association ne soit pas en capacité d'effectuer les dépenses qu'elle présente dans le dossier. – Dans ce cas, l'aide dû sera ramenée au pro-rata des dépenses effectivement engagées, et donc une partie des aides prévues reviendra dans la maquette pour financer d'autres opérations. Le risque est donc limité pour le GAL. Charge au porteur de projet de tenir ses engagements.

Il conviendra d'être vigilant sur l'envergure territoriale (et non régionale) du projet, et sur le suivi de l'action afin de pouvoir anticiper le risque d'une sous-réalisation.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement : <ul style="list-style-type: none">- COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires- COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires, 1 suppléant non-votant, et 1 suppléant siégeant en qualité d'observateur Respect du double quorum <p>M. F.PERO, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote.</p> <p>M. PAUL, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote concernant ce dossier.</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun risque de conflit d'intérêt n'a été décelé ni déclaré
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de votes favorables	15
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE concernant votre projet avec les recommandations suivantes : <ul style="list-style-type: none">- que l'action soit bien ciblée sur le territoire du GAL Provence Verte et Sainte-Baume- qu'un bilan intermédiaire soit transmis au GAL à mi-parcours de l'opération (soit au bout d'une année de réalisation sur les deux prévues au calendrier prévisionnel de l'action)	

Étude et réflexion sur une monnaie locale en Provence Verte : quelles opportunités pour le territoire ?

Maître d'ouvrage :	Association Ecoscience Provence
Fiche-action :	3.0 – Accompagner les projets expérimentaux de développement durable
Questions adressées	Réponses apportées
Quel sera l'apport concret de la création de cette monnaie locale pour le territoire ?	<p>Les apports seront multiples comme l'illustre le film « DEMAIN » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en réseau des acteurs locaux : producteurs, artisans, commerçants, consommateurs,... renforcement des échanges locaux, redécouverte des acteurs locaux de l'économie réelle. - renforcement du lien-social, animation - dynamisation de l'économie locale par une circulation plus rapide de l'argent
Le montant de l'étude est élevé, quelle est la justification des dépenses prévues ?	- les dépenses ont été revues à la baisse par rapport au premier pré-projet proposé en juillet 2016. Le choix a notamment été fait de privilégier l'intervention de stagiaires afin de limiter les frais salariaux.
En termes de transférabilité, quelles sont les liens avec d'autres territoires pour s'inspirer de leur expérience ou permettre l'essaimage de la démarche ?	- L'association travaille déjà avec un réseau de territoires ayant déjà mis en place des monnaies locales. L'expérience qui pourrait être menée en Provence Verte et Sainte-Baume pourra inspirer d'autres démarches dans d'autres territoires porteurs du label « commerce engagé ».
En termes de portage : quel est le lien entre l'ATCD et Ecoscience Provence ?	- L'association Territoriale de la Consommation Durable a été créée afin de porter une future monnaie locale. Elle intègre notamment dans sa composition la diversité des acteurs nécessaire à la bonne gouvernance de la démarche. Toutefois, elle ne dispose pas des moyens pour mener une étude préalable. Ecoscience Provence en revanche, est une association à caractère scientifique, dont c'est la vocation. Elle a ainsi vocation à assurer l'étude et la mobilisation préparant l'arrivée d'une future monnaie locale avant de passer le témoin à l'ATCD.
Quelle sera la gouvernance de la future monnaie locale ?	L'ATCD réunit producteurs, commerçants, artisans, consommateurs, citoyens, dans une même instance qui pourra définir les caractéristiques de la future monnaie locale et assurer la gouvernance de son fonctionnement.
Avec quelles banques est-il prévu de travailler ?	Le crédit coopératif a développé une certaine expertise en matière d'accompagnement des monnaies locales et est le partenaire de la plupart des monnaies actuellement en circulation. Le choix de la banque partenaire n'est toutefois pas encore arrêté.
La monnaie locale correspond à l'introduction d'une nouvelle « liquidité » de paiement : ce type d'initiative ne semble pas correspondre à la volonté actuelle de l'Etat de privilégier des transactions plus faciles à tracer (carte bleue)	Une monnaie locale représente un intermédiaire d'échange strictement équivalent à l'euro de ce point de vue.
Quels sont les engagements de commerçants qui pourront échanger en monnaie locale ?	La démarche « commerce-engagé » qui se déploie sur le territoire du SIVED, et qui réunit environ 80 producteurs, artisans et commerçants du territoire dans une démarche de progrès en matière de développement durable constitue une base solide pour le déploiement d'une future monnaie locale garantissant aux consommateurs le respect par le professionnel qu'ils rémunèrent en monnaie locale d'un cahier des charges précis comprenant des bonnes pratiques de développement durable à différents niveaux (prévention et tri des déchets, consommation d'énergie, approvisionnement local...). Cette « garantie » d'inscription dans le développement durable constituerait la singularité de la monnaie locale en Provence Verte et Sainte-Baume.
Quel sera le volume d'échange attendu à travers la monnaie locale ?	Il est difficile de répondre à cette question avant l'étude. Les exemples montrent des volumes en circulation pouvant atteindre les

80 000,00 € en équivalent monnaie locale, et une circulation trois fois plus rapide que l'euro.

Éléments portés au débat :

La présentation proposée semble plus convaincante que celle qui avait été faite en juillet 2016.

Toutefois, dépenser 64 000,00€ dans une démarche d'étude et de mobilisation préparatoire à l'arrivée d'une monnaie qui devrait faire circuler, au mieux, un volume à peu près équivalent de monnaie pose question.

C'est un pari sur l'avenir qui vise à réintroduire de la confiance dans les échanges. La monnaie locale implique des enjeux philosophiques.

C'est innovant, l'association prend un risque pour que le territoire puisse bénéficier de cette expérience. La démarche n'est pas facile à comprendre, le film « DEMAIN » permet en effet de mieux percevoir concrètement comment cela fonctionne. Il faut le voir fonctionner.

La création d'une monnaie locale permettra de consolider l'identité locale en personnalisant les billets. (exemple de la monnaie basque) Est-ce qu'il n'y a pas un risque « communautariste » à créer une monnaie marquant une « identité » locale.

Il faudra être vigilant quant au risque de falsification de ce type de monnaie papier qui paraît relativement simple.

Il est très important que la monnaie locale ait une spécificité forte par rapport à l'euro, qu'elle ne soit utilisable que dans un réseau particulier d'échange qui justifie un soutien public. Par exemple, le réseau AMAP garantit un échange direct et équitable entre producteurs locaux et consommateurs locaux. L'utilisation d'une monnaie locale pour encourager ce type d'échange apparaît pertinent.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires, 1 suppléant non-votant, et 1 suppléant siégeant en qualité d'observateur Respect du double quorum M. F.PERO, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote. M. GIOFFREDO, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote concernant cette opération.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Mme POUILLARD, Présidente de l'ATCD, s'est déclarée en situation de risque de conflit d'intérêt concernant cette opération et n'a pris part ni au débat, ni au vote la concernant.
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	5
Nombre d'abstentions	2
Nombre de votes favorables	8

Avis d'opportunité

Il a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE** concernant ce projet avec les recommandations suivantes :

- qu'un effort de communication permette de mieux faire partager l'intérêt d'une future monnaie locale
- que la question de la sécurisation des billets fasse partie de l'étude
- qu'un lien soit fait, au-delà du réseau commerce-engagé, avec d'autres professionnels du territoire, notamment avec les AMAP, pour l'utilisation de la future monnaie locale

Création de la biscuiterie Saint Louis : phase 1, études préalables et communication

Maître d'ouvrage :	Société d'exploitation des établissements LAFITAU
Fiche-action :	1.2 – investir dans les filières et micro-filières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Que recouvre l'étude « marketing » proposée : une étude de marché, le packaging, la marque ?	L'étude concerne essentiellement le positionnement marketing, qui permet d'orienter le développement en fonction des attentes du marché. En effet, le développement de nouveaux produits « au jugé » peut amener à des échecs qui peuvent coûter cher. Il est plus sage d'étudier en amont les attentes des consommateurs et leur perception du produit afin de l'adapter à la réalité du marché. La question notamment du choix de produire un biscuit « bio » ou non constitue une interrogation forte.
Quelle est la typologie de la clientèle visée ?	L'objectif est la vente directe au consommateur via le réseau des boutiques LAFITAU. La vente directe pourrait aussi s'envisager en ligne ou via des sites de visite particulièrement fréquentés (musées, maisons de pays).
Combien d'emplois pourrait créer la future Biscuiterie Saint-Louis ?	La création de la future biscuiterie Saint-Louis s'inscrit dans le projet plus global de création de la MANUFACTURE LAFITAU qui centralisera une partie des activités de production dans un nouveau site. L'activité biscuiterie a vocation à créer un nouvel emploi spécialisé de pâtissier/biscuitier.
Des débouchés dans la restauration collective sont-ils envisageables ?	Pourquoi pas. L'un des créneaux porteurs également étudié pourrait être celui des cadeaux d'entreprises. L'étude de positionnement permettra d'envisager la possibilité d'aller vers ce segment de marché.
En matière d'emballage, un emballage individuel est producteur de déchet, quel sera le packaging prévu ?	Il s'agit également d'une question qui s'intègre dans l'étude de positionnement. En effet, le conditionnement dépend fortement de la clientèle visée.
Éléments portés au débat :	
<p>Le projet est intéressant sur le fond, mais le porteur de projet a-t-il vraiment besoin de notre appui ? L'appui financier sollicité demeure limité, il témoigne surtout du souhait du porteur de projet de s'inscrire dans le territoire. Le porteur de projet a perdu récemment l'appui d'un retraité de l'agro-alimentaire qui l'avait aidé dans le développement de son biscuit prototype. Il a besoin d'une étincelle pour pouvoir lancer réellement son opération. Le projet apparaît exemplaire dans sa logique de valorisation des produits locaux. Le projet est porté par un acteur moteur du territoire, notamment dans la préservation et la mise en valeur de son patrimoine gastronomique.</p>	
Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance en matinée, sur la foi de la liste d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 8 titulaires - COLLÈGE PRIVÉ : 10 titulaires, 1 suppléant non-votant, et 1 suppléant siégeant en qualité d'observateur <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>M. F.PERO, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote.</p> <p>M. GIOFFREDO, représentant du collège public, présent pour la présentation des projets, était absent au moment du vote concernant cette opération.</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun risque de conflit d'intérêt n'a été déclaré ni décelé.
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	1
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	15
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE concernant ce projet.	

2.2. Pour sélection et programmation

Aucun projet n'était présenté pour sélection et programmation.

3. Avancement financier du programme

Au stade de l'avis d'opportunité, les décisions prises n'ont aucune incidence sur la maquette financière qui demeure donc inchangée.

Sous-mesure / Fiche Actions	Part FEADER / DPT		TOTAL PROGRAMME	TOTAL PAYE	TAUX DE PAIEMENT	2016			
	%	montant				CP1	CP2	CP3	CP4
Sous-mesure 19.2 : Plan de développement									
1.1 - Structuration des filières de territoire	60,00%	320 000,00	0,00 €		0,00%				
1.2 - investissements dans les filières de territoire	60,00%	300 000,00	0,00 €		0,00%				
2.1 - Patrimoines et identité	60,00%	280 000,00	0,00 €		0,00%				
2.2 - Lien-social	60,00%	175 000,00	0,00 €		0,00%				
3.0 - Projets-pilotes	60,00%	155 000,00	0,00 €		0,00%				
Sous total 19.2	60,00%	1 230 000,00	0,00 €		0,00%				
19.3 : Actions de Coopération									
Fiche sous-mesure 19.3	60,00%	329 400,00	0,00 €		0,00%				
19.4 : Fonctionnement du GAL									
Fiche sous-mesure 19.4	60,00%	496 208,80	0,00 €		0,00%				
TOTAL GENERAL	47,82%	2 055 608,80	0,00 €		0,00%				

Un point d'étape concernant les montants FEADER potentiels attendus en dépôt concernant les deux premières vagues de pré-projet donne une idée de la dynamique :

	Stock en maquette initiale	FEADER max présenté pré-projet 11/07/2016	FEADER max Dépôts prévus 1 ^{ère} vague	Tx conso potentiel 1 ^{ère} vague	FEADER max présenté Pré-projets 05/12/2016	Tx conso potentiel post 2 ^{ème} vague	
animation filières	320 000,00 €	146 872,57 €	98 284,12 €	30,71%	77 387,40 €	54,90% (max)	48,08%(probable)
invest filières	300 000,00 €	99 181,61 €	69 998,70 €	23,33%	74 946,70 €	48,32%(max)	41,28%(probable)
patrimoine	280 000,00 €	37 878,85 €	37 878,85 €	13,53%	31 806,29 €	24,89%(max)	21,69%(probable)
lien social	175 000,00 €	67 890,60 €	71 438,38 €	40,82%	51 981,70 €	70,53%(max)	62,16%(probable)
DD	155 000,00 €	47 557,80 €	7 813,26 €	5,04%	103 446,72 €	71,78%(max)	52,98%(probable)

Deux remarques toutefois :

- **La dynamique de dépôt semble plutôt forte.** Attention toutefois, la présence de projets pluri-annuels peut donner l'illusion d'une surconsommation alors qu'il s'agit d'engagements de consommation à moyen-terme qui alimenteront la dynamique de paiement en leur temps.
- **Les dépôts effectifs sont significativement inférieurs aux sollicitations issues des pré-projets.** D'une part parce que certains projets sont écartés en opportunité, et d'autre part, parce que l'affinage du montage amène souvent à revoir les assiettes à la baisse. L'application des règles d'encadrement des aides d'Etat pourrait encore entamer le niveau d'aide de certains projets.

4. Date du prochain comité de programmation

Contrairement au calendrier prévisionnel affiché dans les appels à propositions 2016, la prochaine réunion du comité de programmation **initialement prévue le lundi 28 février 2017** est

Reportée à une date ultérieure.

(horaire et lieu à définir)

5. Questions diverses :

5.1. Modification du calendrier indicatif des appels à propositions permanents 2016 :

Le calendrier indicatif de l'appel à propositions 2016, actuellement en vigueur, fixe au **31 janvier 2016** la date limite de dépôt de la troisième vague de pré-projets. Compte-tenu du retard pris dans la mise en œuvre du programme par les autorités nationales et régionales, et du stock de projet déjà examiné pour avis d'opportunité, **il est proposé de décaler la date d'échéance de l'actuel appel à proposition permanent à une date ultérieure** afin de pouvoir assurer le dépôt et l'instruction ainsi que le cofinancement des dossiers déjà examinés avant la réception de nouveaux pré-projets au printemps prochain. La modification sera opérée de façon explicite dans les supports d'appels à proposition publiés et l'information de ce décalage sera communiquée le plus largement possible.

La proposition formulée ne soulève aucune remarque particulière et est approuvée à l'unanimité.

Le train d'appels à proposition en cours est donc prorogé dans l'attente des outils permettant la mise en œuvre opérationnelle du programme.

5.2. Introduction de nouveaux délais s'imposant aux porteurs de projets

Afin de pouvoir synchroniser le traitement des dossiers déposés lors d'une même vague d'appel à proposition, **il est proposé d'imposer aux porteurs de projets ayant bénéficié d'un avis d'opportunité favorable, un délai maximum de 2 mois pour le dépôt de leur demande d'aide officielle auprès du GAL.**

Ce délai s'entend à compter de la date de notification de l'avis d'opportunité au porteur de projet (date du courrier de notification). Il s'imposera à l'ensemble des porteurs de projet dès lors que les formulaires officiels de demande d'aide seront disponibles. L'absence de réception de demande d'aide officielle correspondante de la part du GAL à l'échéance de ce délai pourra donner lieu à l'annulation de l'opération et de son avis d'opportunité favorable.

Cette proposition ne soulève aucune remarque particulière et est approuvée à l'unanimité.

Afin de pouvoir fluidifier les travaux d'instruction du GAL, **il est également proposé d'imposer aux porteurs de projet ayant déposé une demande d'aide officielle un délai de 2 mois pour la fourniture des pièces complémentaires nécessaires à l'instruction.**

Ce délai s'entend à compter de la date d'émission du courrier de demande de pièce complémentaire émis par le service instructeur. A défaut de transmission des pièces demandées dans les délais, il pourra être procédé à la suspension de l'instruction et au report de ses dates prévisionnelles de transmission pour demande de cofinancement, et de présentation pour sélection et programmation.

Cette proposition ne soulève aucune remarque particulière et est approuvée à l'unanimité.

Les démarches vont donc être mises en œuvre par l'équipe technique afin d'informer les porteurs de projet de ces nouvelles mesures de gestion s'imposant à eux, notamment par l'introduction de cette précision dans les appels à proposition permanents en vigueur. Ces mesures ne pourront, en tout état de cause, prendre effet qu'à compter de la mise à disposition par l'autorité de gestion des outils nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du programme actuellement en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30. Bernard VAILLOT remercie l'ensemble des participants pour leur présence assidue et leur participation active malgré la durée de cette deuxième rencontre.

MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION !



A bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME !